

Calendrier de fermeture de l'établissement pour les personnels Année universitaire 2024-2025

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Bretagne Sud ;

Vu la délibération n°2023-104 du Conseil d'administration en date du 12 décembre 2023 approuvant à l'unanimité le calendrier des formations 2024-2025, après avis favorable de la CFVU en date du 07/12/2023 (avis 86-2023) ;

Vu l'avis favorable unanime rendu par le Comité Social d'Administration de l'UBS au cours de sa séance du 12 février 2024 (délibération 2023-24 CSA 18) ;

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le calendrier de fermeture de l'établissement pour les personnels pour l'année universitaire 2024-2025 suivant :

➤ Congés de fin d'année 2024 :

- ✓ **Du vendredi 20 décembre 2024 au soir au lundi 6 janvier 2025 au matin**, (soit 8 jours décomptés des droits à congés pour un temps plein sur 5 jours).

➤ Congés d'été 2025 :

- ✓ **Du mardi 22 juillet 2025 au soir au lundi 18 août 2025 au matin**, (soit 17 jours décomptés des droits à congés pour un temps plein sur 5 jours).

Possibilité de poser des jours de congés supplémentaires sous réserve des nécessités de service. Au-delà de cinq semaines, toute demande doit être exceptionnelle et motivée.

➤ Pont 2025 :

- ✓ **Pont de l'Ascension : vendredi 30 mai 2025** (fermeture de l'université).

➤ Journée de solidarité :

- ✓ **Pentecôte : lundi 9 juin 2025.**

Les chefs de service sont garants de l'organisation de leur structure pendant ces périodes (fin d'année et été) afin d'assurer une continuité de service et de répondre à certaines obligations.

Document en annexe :

- Néant

Décompte des votes :	<i>Suffrages exprimés :</i>	16
<i>Membres en exercice :</i>	27	<i>Pour :</i> 16
<i>Membres présents :</i>	12	<i>Contre :</i> 0
<i>Membres représentés :</i>	4	<i>Abstentions :</i> 0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 19 mars 2024

